

## actualité

### LETTRE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION

63,6 %, c'est le pourcentage 2007 de bacheliers pour une génération d'élèves. 34,3 % ont obtenu leur baccalauréat général, 16,7 % un baccalauréat technologique et 12,6 % un baccalauréat professionnel.

En 1931 les bacheliers dépassaient pour la première fois le seuil de 1 % et ils étaient 2,5 % en 1931, 20,1 % en 1968, 29,4 % en 1985 et déjà 62,7 % en 1995.



#### LE SITE WEB du MOIS

Nos collègues de l'union de la Somme mettent en œuvre un site qui fait le point de l'activité de leur union.

Pour vous informer, vous pouvez saisir



<http://dden80.free.fr/index.html>

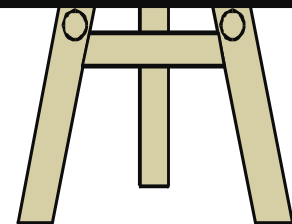
#### AU SOMMAIRE DE NOS INFOS :

- INTERCOMMUNALITÉ
- PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ
- ENFANTS ACTEURS
- RÈGLEMENTS INTERIEURS
- RENTRÉE 2008

**Vendredi 20 juin 2008  
à partir de 16 H 30**

**Samedi 21 juin 2008  
Dimanche 22 juin 2008**

**94<sup>ème</sup> congrès national  
à MARLY-le ROI  
Yvelines**



## INTERCOMMUNALITÉ

La Direction générale des Collectivités locales a fait le point sur l'intercommunalité en France. Au 1er janvier 2008, on compte 2 583 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : 171 communautés d'agglomération, 14 communautés urbaines, 2 393 communautés de communes et 5 syndicats d'agglomération nouvelle, regroupant 33 636 communes, soit 54,6 millions d'habitants. Ainsi, 92 % des communes et 87 % de la population sont désormais concernés. Seules 3 047 communes pour 8,4 millions d'habitants ne sont pas dans ces nouvelles structures.

20 / 04 / 2008

## PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le tribunal administratif d'Orléans, saisi par un contribuable et par le syndicat national des entreprises de second œuvre du bâtiment, vient d'annuler le premier partenariat public-privé signé en France pour la construction et l'entretien d'un collège dans le Loiret par le Conseil général.

Il a considéré que la situation ne présentait pas un caractère de gravité pour que soit dérogé au droit commun de la commande publique par le recours au contrat de partenariat. Pour information, signalons que le collège, qui accueille 450 élèves a été achevé à la rentrée 2007 !

02 / 05 / 2008



## ENFANTS ACTEURS

La législation concernant le travail des jeunes enfants est souvent mal connue. Un enfant peut faire ses premières armes en tant que comédien dès l'âge de trois mois devant une caméra et à partir de 9 ans pour le spectacle vivant.

Quel que soit le rôle, chaque demande doit passer devant la commission des enfants du spectacle qui se réunit au moins une fois par mois dans chaque Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. En 2007, celle de Paris, qui traite 90 % des dossiers, a examiné 8 515 demandes. Chaque commission est formée de représentants de l'Education nationale, du Ministère de la Culture, du Ministère du Travail et du Président du Tribunal pour enfants ; Divers critères conditionnent l'accord, entre autre la scolarité, le scénario, la période de tournage.



La durée maximum de travail est de quarante cinq jours par an, une dérogation peut être accordée jusqu'à soixante dix jours, ce qui permet aux enfants concernés d'accéder au statut d'intermittents du spectacle. En ce qui concerne les horaires, la réglementation est plus stricte : ni samedi dimanche ni jours fériés ni soirée, sauf pour les spectacles vivants. Le temps de travail quotidien est limité à une heure pour les moins de trois ans, deux heures jusqu'à 6 ans, trois heures jusqu'à 11 ans et quatre heures pour les 12-16 ans. Les cachets doivent, à 90 %, être placés sur un compte imposable au nom de l'enfant, qui n'y aura accès qu'à sa majorité.

15 / 05 / 2008

## RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

Le projet de « code de la paix scolaire » doit être clôturé pour la fin de cette année scolaire, a indiqué Laurent Huet, substitut du procureur au TGI de Paris, en charge de la rédaction de ce code qui devrait passer devant le Conseil supérieur de l'Education en juillet. La principale mission de ce code est d'« homogénéiser les règlements intérieurs des établissements scolaires ». Il sera diffusé sous forme ludique pour les élèves sous

forme de plaquette qui servira d'outil de travail pour l'enseignant. Les représentants des chefs d'établissements seront consultés pour donner leur avis sur le contenu du projet.

04 / 05 / 2008

## RENTRÉE 2008

La circulaire de préparation de la rentrée est parue. Elle se structure autour de dix grandes orientations prioritaires.

Scolariser les élèves handicapés. Le droit à la scolarisation des élèves handicapés doit être garanti. Un projet personnalisé de scolarisation (PPS) est une obligation pour tous les enfants concernés. Les emplois d'enseignants référents devront être adaptés aux besoins. Les auxiliaires de vie scolaire devront être formés à leur fonction, l'appui et l'aide pédagogique aux enseignants sera une priorité.

Clarifier les objectifs de l'école primaire. L'école sera recentrée sur les fondamentaux. Les nouveaux programmes font nettement apparaître les contenus à enseigner et fixent ce qui est attendu des élèves en fin de chaque cycle. L'école maternelle devra former les enfants à la maîtrise de la langue française et attitudes propices aux apprentissages. Les résultats des élèves seront mesurés régulièrement par un nouveau dispositif d'évaluation en CE1 et CM2. Les résultats de ces évaluations seront communiqués aux parents. Les difficultés repérées donneront lieu à une prise en charge spécifique, dans le cadre des PPRE, programmes personnalisés de réussite éducative. L'aide de deux heures par semaine sera effectuée par petits groupes et les maîtres proposeront aux parents d'élèves de cours moyen qui éprouvent des difficultés en français et en mathématiques des stages de remise à niveau de 15 à 30 heures pendant les périodes de vacances scolaires.

Assurer la continuité école-collège. Un livret scolaire national suivra chaque enfant, il permettra aux élèves et aux parents de suivre les progrès constatés dans l'acquisition des connaissances et des compétences. La poursuite du plan d'enseignement des langues vivantes doit continuer à s'étendre au CE1 et commencer dès le CP.

Développer l'éducation artistique et culturelle. L'histoire des arts est intégrée dans les programmes de l'école primaire. Chaque école devra s'engager dans un partenariat avec des structures culturelles et des collectivités territoriales.

Améliorer l'efficacité de l'éducation prioritaire par son inscription dans le plan Espoir Banlieues. L'objectif de performance de l'éducation prioritaire implique la réussite de chaque élève, appréciable individuellement. La généralisation de l'accompagnement éducatif sera effective dans toutes les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. L'expérimentation de déplacement de classes de cours moyens d'une école à une autre pour y favoriser la mixité sociale sera réalisée sur 50 sites.



Assouplir la carte scolaire pour renforcer l'égalité des chances. Les demandes de dérogation seront examinées et traitées sur la base de critères prioritaires précis et connus de tous : prise en charge médicale, boursiers au mérite ou sur critères sociaux, parcours scolaire particulier, fratrie, domicile situé en limite de secteur. Les élèves handicapés bénéficient dans tous les cas d'une priorité absolue.

Généraliser l'accompagnement éducatif dans toutes les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire sous forme d'aide aux devoirs et aux leçons, de pratique artistique et culturelle, de pratique sportive, d'une durée de deux heures, quatre jours par semaine tout au long de l'année après la classe.

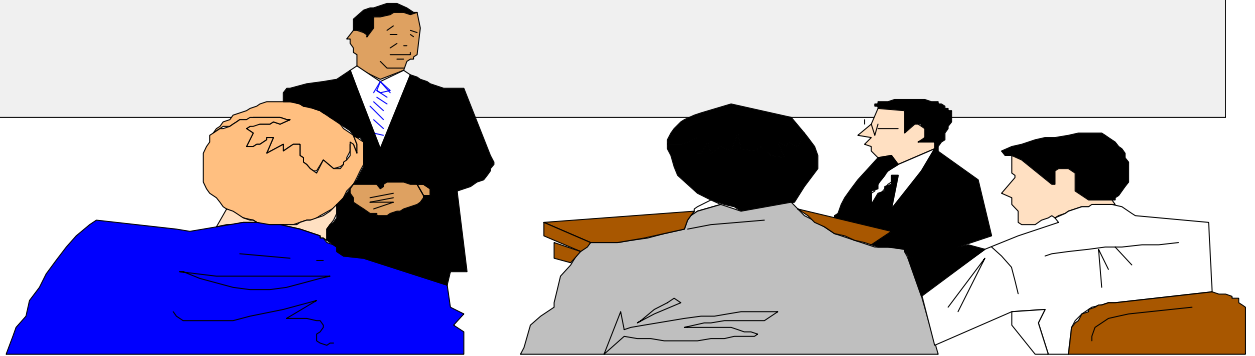
Lutter contre toutes les violences et toutes les discriminations. Par tous les moyens, prévention et sanction, la lutte contre la violence dans et autour de l'école demeure une priorité absolue.

Développer l'ouverture à l'Europe dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne avec, par exemple, un pavoiement des établissements du 2 au 5 septembre 2008.

10 / 04 / 2008

## ***NOS RENDEZ VOUS :***

- ❖ Lundi 05 mai 2008 à 14h30. Bureau fédéral à la Fédération à Paris 10ème.
- ❖ Mardi 06 mai 2008 de 10 h 00 à 17 h00. Conseil fédéral à la Fédération à Paris 10ème.
- ❖ Mercredi 11 juin 2008 de 9h 00 à 17 h 00. Rencontres Fédération/Unions Champagne-Ardenne et Lorraine à Nancy (54).
- ❖ Samedi 21 juin 2008, Dimanche 22 juin 2008. 94ème congrès fédéral à l'Injep Marly-le Roi (78)
- ❖ Samedi 21 juin 2008 à 17 h 30. Conseil fédéral à Marly-le Roi (78).



## ***CIRCULAIRES :***

*Vous avez dû recevoir les circulaires fédérales suivantes :*



N° **05** du 21 mars 2008. Compte-rendu du Conseil fédéral du 11 mars 2008.

N° **06** du 25 mars 2008. Le point sur l'appel laïque.

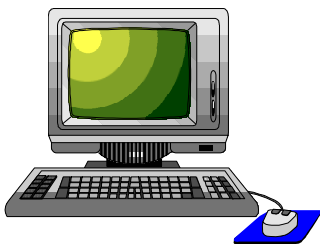
N° **07** du 21 avril 2008. Suite appel laïque.

N° **08** du 07 mai 2008. Congrès 2008. *Dossiers d'inscription.*

N° **09** du 07 mai 2008. Congrès de Marly-le Roi. *Présentation des candidats.*

N° **10** du 13 mai 2008. 94<sup>ème</sup> Congrès de Marly-le Roi. *Rapport d'activité, rapport financier, budget prévisionnel, bilan, compte de résultat, annexe au bilan, pré programme.*

## **COURRIELS – EN BREF**



**09** du 16 janvier 2008. Une conception de la laïcité en rupture avec la tradition républicaine française.

**10** du 21 février 2008. Vers une refondation de l'école primaire.

**11** du 21 février 2008. La Lettre des observatoires n° 23.

**12** du 16 avril 2008. Toujours plus de privilèges accordés aux établissements privés.

## **REVUE FÉDÉRALE**

Tous les DDEN abonnés ont dû recevoir le N° 214 de mars 2008 du Délégué de l'Éducation nationale.



**La LETTRE des OBSERVATOIRES N° 23** de février 2008 du Comité National d'Action Laïque a été envoyée dans les départements.